

DELIBERATIONS
Réunion du CCAS
Du 22 avril 2024

Date de convocation du Conseil d'Administration : 15 avril 2024

Le 22 avril 2024 à 18 heures

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Président.

PRESENTS : Anne Courbier, Nicole Girardin, Patricia Guyonnet, Arlette Lebraud, Bernadette Marnay, Marylène Renault, Vincent Chenu,

EXCUSÉS : Nathalie Dumagnier

ABSENTS : Mathieu Billaud

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CCAS DU 27 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire fait approuver le Procès-Verbal de la séance du CCAS en date du 27 novembre 2023.

Vu le procès-verbal du 27 novembre 2023,

Le CCAS, à la demande du Maire et après en avoir pris connaissance, approuve le Procès-Verbal de la séance du 27 novembre 2023.

Pour	2
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	3

2- INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite à un changement au niveau du conseil municipal, il est nécessaire de réinstaller le CCAS. Le Président fait l'appel nominatif des membres :

- Désignés par le Conseil municipal en séance municipale du 7 mars 2024 (délibération n°2024-18) :
 - Madame Anne Courbier, conseillère déléguée
 - Madame Nathalie Dumagnier, conseillère municipale
 - Monsieur Mathieu Billaud, conseiller municipal
 - Madame Patricia Guyonnet, conseillère municipale
- Nommés par le Maire par arrêté n° 2020-63 du 20 novembre 2020
 - Madame Nicole Girardin
 - Madame Arlette Lebraud
 - Madame Bernadette Marnay
 - Madame Marylène Renault

Anne Courbier arrive à 18h15.

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Savigny l'Evescault est officiellement installé.

3- AIDE FINANCIERE N°2024-01

Monsieur le Président présente au CCAS une demande d'une habitante de Savigny l'Evescault afin d'obtenir une aide financière pour épurer ses dettes au niveau de la réparation de sa voiture. Son dossier était déjà passé en 2023. Le secours catholique avait été également sollicité mais n'a pas pu l'aider.

Les membres du CCAS, après étude du dossier n° 2024-01 et de la situation du demandeur,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à la majorité d'apporter une aide exceptionnelle de 152,00 € qui sera directement versé au garage.
- **AUTORISE** le Président à prélever cette somme à l'article 65134.

Pour	6
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

4- AIDE FINANCIERE N°2024-02

Monsieur le Président présente au CCAS une demande d'une habitante de Savigny l'Evescault afin d'obtenir une aide financière pour épurer ses dettes au niveau de la réparation de sa voiture.

Les membres discutent du montant de l'aide. Mme Renault rappelle que ce n'est pas la première fois que le CCAS aide cette personne. Malgré son épurement de dette, elle n'arrive pas à gérer son budget.

Les membres du CCAS, après étude du dossier n° 2024-02 et de la situation du demandeur,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à la majorité d'apporter une aide exceptionnelle de 100,00 € qui sera directement versé au garage.
- **AUTORISE** le Président à prélever cette somme à l'article 65134.

Pour	5
Contre	
Abstention	1
Ne prend pas part au vote	

5- REPAS DES AÎNÉS

Depuis le COVID, il a été décidé que le repas soit au mois d'octobre. Pour 2024, ce sera le 5 octobre.

M. le Président propose de solliciter le Corto mais également d'autres prestataires, comme cela a été discuté lors de précédentes séances. Les membres proposent de demander :

- Restaurant d'insertion « Pourquoi pas la ruche »
- D'autres restaurants d'insertion
- Autres traiteurs comme à Saint Julien l'Ars

Le prix du repas devra être autour de 30 € par personne.

En termes d'animation, M. le Président propose une pièce de théâtre de l'association ACCOR comme il y a deux ans.

Au niveau tarifaire, les membres décident de reprendre les mêmes tarifs que l'année dernière. Les invitations se feront pour les habitants de 65 ans et plus :

- Les moins de 65 ans et accompagnants : plein tarif
- Les 65 ans à 69 ans : demi-tarif
- Les 70 ans et plus : gratuit

Arrivée de Bernadette Marnay à 18h45

La commune d'Adriers a organisé un repas et une animation qui étaient très sympathiques. Les membres demandent à ce qu'on se renseigne dessus.

Pour	6
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

6- POINTS DIVERS

M. le Président rappelle la bourse au permis accordée à Mme Nègre l'année dernière. Il est heureux d'annoncer que Mme Nègre a eu son permis en février. La commune, en lien avec le CCAS, a versé 800 € pour le permis contre 70 heures travaillées pour la commune.

Mme Marnay demande ce qu'elle a fait comme travail pour la commune.

M. le Président précise qu'elle a effectué un engagement bénévole au sein de l'école.

Les membres rediscutent du livret pour le CCAS :

- Augmenter la police
- Ajouter VMS pour le transport solidaire, le jardin solidaire, mobilité personne empêchée, flexibus, CLIC
- Ajouter BSR pour la bourse aux permis